



Choisir l'eau du robinet

Pourquoi penser à la prévention des déchets lorsque je bois de l'eau ?

« Une eau potable est une eau destinée à la consommation humaine, qui peut être bue toute une vie sans risque pour la santé ».

Ce n'est pas le cas des eaux minérales naturelles, qui comme leur nom l'indique, contiennent des minéraux. Ceux-ci, particuliers à chaque eau minérale, pourraient à la longue intoxiquer l'organisme, si l'on buvait toujours la même eau.

- Si vous faites le choix de boire de l'eau minérale, il est donc recommandé d'en changer régulièrement, pour éviter d'absorber toujours les mêmes minéraux.

Pour boire de l'eau potable au sens ci-dessus, il vous reste donc comme choix possibles d'opter pour l'eau du robinet, ou pour une eau de table, ou encore pour une eau de source.

En particulier, l'eau du robinet permet de réaliser des économies pour le porte-monnaie et d'éviter des déchets d'emballages.

Des économies pour le porte-monnaie des consommateurs

L'eau du robinet coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille.

Avec une moyenne de 120 m³ par an, la consommation d'eau pour un foyer de 3 à 4 personnes coûte près d'1€ par jour. Ce qui signifie que le budget quotidien en eau du robinet pour toute une famille (salle de bains, cuisine, lessive...) coûte moins cher que deux bouteilles d'eau minérale.

Pour la poubelle

L'eau du robinet est disponible sans emballage. Par rapport à l'eau embouteillée, cela permet d'économiser environ 10 kg de déchets par an et par personne.

L'eau du robinet est disponible 24h sur 24. Elle ne nécessite pas d'être portée jusque chez soi et elle n'implique aucun geste de tri des emballages ménagers.

L'eau du robinet est contrôlée et de bonne qualité

L'eau du robinet est l'une des eaux les plus surveillées. Elle est soumise à de multiples analyses depuis la ressource jusqu'au robinet et à des contrôles quotidiens. Cette surveillance s'inscrit dans le cadre de la réglementation française et européenne. Les résultats de ces mesures servent à suivre l'évolution des paramètres représentatifs de la qualité de l'eau. Ils permettent de produire une eau conforme aux normes sanitaires.

La présence de calcaire

Le calcium dissous dans l'eau est indispensable à la croissance et à la solidité des os. Les produits laitiers couvrent environ 70 % des besoins. Le calcium contenu dans l'eau du robinet est également très bien absorbé et assimilé par l'organisme. Cette teneur est comparable à celle de certaines eaux minérales.

Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr

LES
FICHES



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

Le calcium dissous dans l'eau peut "précipiter" dès que l'on chauffe l'eau au-delà de 60°. Il provoque alors des dépôts de tartre. Si vous utilisez un adoucisseur ou ajoutez des réactifs à votre eau, n'oubliez pas que ces traitements sont de la compétence de spécialistes et nécessitent un entretien très rigoureux.

Vous pouvez également régler le chauffe eau à 60 degrés, ce qui réduira la formation de tartre.

La présence de chlore

L'odeur d'eau de javel qui se dégage parfois de l'eau du robinet est due au chlore ajouté à l'eau. Le chlore est utilisé pour garantir la qualité de l'eau durant son transport dans les canalisations jusqu'à votre robinet.

Voici quelques petites astuces pour faire disparaître le goût de chlore :

- avant de consommer l'eau, laisser la couler quelques instants ;
- rafraîchir l'eau au réfrigérateur, dans une carafe en verre fermée. La température plus basse neutralisera le goût de chlore ;
- vous pouvez aussi ajouter quelques gouttes de jus de citron ou des feuilles de menthe.

La présence de plomb

La législation européenne a modifié la norme concernant le plomb. Le taux de plomb dans l'eau du robinet a été ramené à 25 microgrammes par litre fin 2003 et il sera de 10 microgrammes à la fin 2013.

Cette législation s'inscrit dans la continuité des mesures antérieures, qui ont supprimé le plomb de l'essence puis des peintures. L'objectif est à terme la suppression du plomb de notre environnement.

Le prix de l'eau

La facture d'eau sert à payer trois services :

- la potabilisation : le coût de son captage, son traitement pour la rendre potable, ses contrôles et son transport jusqu'au robinet
- l'assainissement : la collecte et le transport de l'eau usée et sa dépollution avant son retour dans la nature
- une redevance pour le travail de l'agence de l'eau



Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr